

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200070456-20231128-2023-11a-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/12/2023

Publication : 06/12/2023

L'An deux mille vingt-trois, le 28 du mois de novembre, à dix-huit heures, les membres du Conseil d'Administration convoqués le 10 novembre 2023, se sont réunis, sous la Présidence de Madame DURECU Annie, Vice-Présidente du Centre Intercommunal d'Action Sociale Campagne de Caux et Conseillère municipale de Bretteville du Gd Caux

**Présents** : Mme DURECU Annie, Mme BACHEVILLIER Marie-Claire, Mme BELLET Florence, Mr CARLIERE Frédéric, Mme FAUCHEREAU Marie-Claude, Mme GONELLA Monique, Mme MALO Véronique, Mme MORISSE Nadine, Mr SCHLEWITZ Yvan, Mme VANIER Pascaline, Mr VAUCHEL Benoît

**Pouvoir** : aucun pouvoir reçu

**Absents excusés**, Mr GIRARD Serge, Mme BRULIN Corinne, Monsieur DELAMARE Pascal, Mme GEULIN Isabelle, Mr MOIZAN Gérard, Mme MOUTON Françoise, Mr NIEPCERON Hervé, Mme THUMEREAU Brigitte,

**Assistait également à la réunion** : Madame MARTINEZ, responsable de la résidence

**Secrétaire de séance** : Mme FAUCHEREAU Marie-Claude

---

Nombre de Membres en exercice	19
Quorum	10
Nombre de présent	11
Nombre de votants	11

---

## **Délibération N° 22 /2023**

**OBJET : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

## Délibération N° 22 /2023

### OBJET : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

#### Exposé des motifs valant note explicative de synthèse au sens de l'article L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales :

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la délibération N°18/2023 du CIAS autorisant le recrutement d'un agent contractuel sur emploi permanent sur le grade d'agent d'entretien relevant de la catégorie C pour effectuer les missions d'entretien des locaux à raison de 6h par semaine et de 3h par mois pour effectuer le nettoyage des vitres pour une durée de 6 mois à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2023

**Vu** la même délibération autorisant le recrutement d'un agent contractuel sur emploi permanent sur le grade d'agent d'entretien relevant de la catégorie hiérarchique C, à temps non complet à raison de 3h par mois pour effectuer le nettoyage des vitres

**Considérant** que le contrat des deux agents arrive à échéance au 31 décembre 2023

**Considérant** la nouvelle organisation de travail des agents d'entretien de la Communauté de Communes Campagne de Caux,

**Conformément** à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité

Il est proposé de renouveler un seul des contrats sur emploi permanent sur le grade d'agent d'entretien relevant de la catégorie hiérarchique C, à temps non complet et d'augmenter son temps de travail à 8h par semaine au lieu de 6h par semaine et 3h par mois

La transformation de ce poste figure dans le tableau des effectifs qui est annexé à la délibération ;

Les dépenses correspondantes seront inscrites au chapitre 012 articles 64131, 64511, 64513 et 64518 du budget primitif 2024

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** le renouvellement de contrat d'un seul agent contractuel sur l'emploi permanent à temps non complet, sur le grade d'Agent d'entretien relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions d'entretien des locaux dont le nettoyage des vitres à raison de 8 h par semaine, pour une durée déterminée de 6 mois à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024
- **D'APPROUVER** le tableau des postes et des effectifs, figurant en annexe.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à accomplir l'ensemble des formalités afférentes à la bonne exécution de ce dossier

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
Extrait conforme

Le Président  
Monsieur GIRARD Serge



**ANNEXE 1 de la Délibération N° 22 : Mise à jour du tableau des effectifs**

**TABLEAU DES EFFECTIFS  
Au 1<sup>er</sup> JANVIER 2024**

**ETAT DU PERSONNEL PERMANENT**

GRADE OU EMPLOIS	NB DE POSTE PAR CATÉGORIE	EMPLOIS BUDGÉTAIRES			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGÉTAIRES EN ETP		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS CONTRACTUELS	TOTAL
<b>Administrative</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0,00</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>
Rédacteur	1	1		1		1,00	1,00
<b>Animation</b>							
Animateur				0			
<b>médico-sociale</b>	<b>1</b>		<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0,88</b>	<b>0,88</b>
Agent social territorial	1		1	1		0,88	0,88
<b>Technique</b>	<b>1</b>		<b>1</b>	<b>1</b>		<b>0,23</b>	<b>0,23</b>
Adjoint technique	1		1	1		0,23	0,23
<b>Total général</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>0,00</b>	<b>2,11</b>	<b>2,11</b>

